

Communiqué de presse

1^{er} Comité de suivi des relations commerciales :

Dans un contexte économique et législatif inédit,

L'ANIA appelle tous les acteurs de la filière à faire preuve de responsabilité pour qu'enfin soit appliqué l'esprit de la loi EGAlim.

C'est l'avenir de la souveraineté alimentaire et de la 1^{ère} industrie du pays qui est en jeu.

Paris, 10 novembre 2021,

Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée à l'Industrie et M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont réuni hier soir tous les acteurs de la filière alimentaire lors du premier comité de suivi des relations commerciales 2022. Gilles ROUVIERE, Délégué Général de l'ANIA y participait pour représenter les entreprises alimentaires.

Ces prochaines négociations commerciales qui débutent et se termineront au 1^{er} mars 2022 vont se dérouler dans un contexte économique et législatif exceptionnel. L'ANIA se fait l'écho de l'inquiétude des 15 000 entreprises qu'elle représente, dont 98% sont des PME et qui sont aujourd'hui confrontées à trois bouleversements majeurs pour leur avenir qu'elles subissent simultanément :

1. **Le contexte inflationniste depuis un an avec la très forte hausse des matières premières agricoles.** Des prix mondiaux qui s'envolent en octobre, atteignant leur plus haut niveau depuis juillet 2011 (Source FAO) auxquels s'ajoutent de fortes hausses sur **le prix des emballages, de l'énergie et du transport.**
2. **Une destruction de valeur du fait de négociations agressives sur les prix des produits alimentaires se traduisant par une baisse des prix en GMS depuis plus de 8 années consécutives,** qui asphyxie de très nombreuses entreprises, notamment les PME qui ne peuvent plus investir.
3. **La loi EGAlim 2** qui doit aujourd'hui s'appliquer pour ces négociations commerciales et dans laquelle certains dispositifs sont difficiles à mettre en œuvre notamment pour les PME.

L'ANIA appelle l'ensemble des acteurs à faire preuve de tolérance vis-à-vis des entreprises qui découvrent depuis seulement quelques semaines cette réforme d'ampleur qui va bouleverser les modalités des négociations entre fournisseurs et distributeurs.

L'ANIA sera vigilante aux éventuelles dérives et mauvaises pratiques d'enseigne.

EGAlim 2 doit permettre une meilleure rémunération des agriculteurs et la sanctuarisation du coût des matières premières va dans le bon sens mais attention aux effets pervers car la guerre des prix ne doit pas se reporter sur les autres coûts à la charge des entreprises qui sont aujourd'hui en forte hausse.

Enfin, le Président de la République l'a rappelé dans son discours pour France 2030, il n'y a pas de France forte sans une agriculture et un secteur agroalimentaire fort. Le secteur agroalimentaire français est prêt à devenir une locomotive industrielle pour le pays, un leader à l'export qui crée de l'emploi sur les territoires et qui répond aux défis d'une alimentation toujours plus saine et plus durable.

Les entreprises ne doivent plus uniquement survivre, elles doivent maintenant recréer de la valeur. Et pour cela leur réalité économique doit être prise en compte par les distributeurs lors de ces négociations 2022.

